Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_169-DE
A G E D I

Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	94	77

DELIBERATION N° DE_2026_169

Service Public Assainissement non Collectif - Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Date de la convocation
24 septembre 2026

Date d'affichage
24 septembre 2026

VOTES
EXPRIMES :
POUR :
CONTRE : 0
ABSTENTIONS :
NPPV :

Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 29 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Polyvalente à Noyelles sur Mer, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAULLE (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE), Madame Sophie DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (PONT-REMY), Monsieur Michel

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_169-DE
A G E D I

CRESPEL (PONT-REMY), Monsieur Ludovic AVISSE (POR[illegible]R (QUEND), Monsieur Jean SAVE (QUEND), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Kevin LHEUREUX (FOREST-MONTIERS) représenté par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE) représenté par Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE) représenté par Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES)

Absent(s) : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) suppléé par Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS) suppléé par Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Geneviève DARRAS (NEUILLY L HOPITAL) suppléée par Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Laurent SAISON (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Service Public Assainissement non Collectif - Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_169-DE
A G E D I

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération du 03 avril 2024 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Considérant qu'il revient à chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière d'assainissement non collectif, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service à son assemblée délibérante, quelque soit le mode de gestion ;
Vu le marché de délégation de service public sur les secteurs Crécy et Rue, soit 34 Communes, signé avec la société Véolia eau pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2025 ;
Considérant le rapport annuel joint pour l'année 2025, en respect de la forme réglementaire requise,
Considérant les éléments détaillés ci-après concernant le rapport annuel 2025 sur les secteurs de Rue et de Crécy :

Dispositions financières :

Les coûts par contrôle sont les suivants :

Diagnostic de l'existant :	96,74 € H.T.
Contrôle de conception :	53,53 € H.T.
Contrôle de bonne exécution :	115,95 € H.T.
Contrôle dans le cas d'une cession immobilière :	142,25 € H.T.
Contrôle périodique (tous les 10 ans) :	85,72 € H.T.

Les recettes effectuées auprès des usagers pour la réalisation de ce service sont de 25 684,00 €.

Dispositions techniques :

Dossiers de demandes d'installations :	**51** dont 33 dans le cas d'une réhabilitation et 18 dans le cas d'une construction neuve
Contrôle de bonne exécution :	**42** dont 27 dans le cas d'une réhabilitation et 15 dans le cas d'une construction neuve
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	**447** avec un taux de non-conformité de 85 % détaillé comme suit :

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_169-DE
A G E D I

Motif Dossier	*Conclusion*	
Campagne-Diagnostic installations existantes	Absence d'installation	4
	Aucune non-conformité A.R.	8
	Aucune non-conformité S.R.	13
	Installation non-conforme - Travaux < 4 ans	6
	Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	66
Total pour Campagne-Diagnostic installations existantes		97
Périodique	Absence d'installation	7
	Aucune non-conformité A.R.	8
	Aucune non-conformité S.R.	14
	Installation non-conforme - Travaux < 4 ans	63
	Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	120
Total pour Périodique		212
Vente-Diagnostic installations existantes	Absence d'installation	25
	Aucune non-conformité A.R.	13
	Aucune non-conformité S.R.	9
	Installation non-conforme - Travaux < 4 ans	19
	Installation non-conforme sans danger (santé/environnement)	72
Total pour Vente-Diagnostic installations existantes		138
Total général		**447**

A titre d'information, ci-après les données sur les secteurs du Haut Clocher et de Nouvion (Ces deux secteurs ne vont pas partie du contrat de DSP avec Véolia Eau) :

Dispositions financières :

Les coûts par contrôle sont les suivants :

Diagnostic de l'existant :	80,00 € H.T.
Contrôle de conception :	52,00 € H.T.
Contrôle de bonne exécution :	117,00 € H.T.
Contrôle dans le cas d'une cession immobilière :	134,00 € H.T.
Contrôle périodique (tous les 10 ans) :	85,00 € H.T.

Dispositions techniques :

Dossiers de demandes d'installations :	**39** dont 24 dans le cas d'une réhabilitation et 15 dans le cas d'une construction neuve
Contrôle de bonne exécution :	**31** dont 20 dans le cas d'une réhabilitation et 11 dans le cas d'une construction neuve
Diagnostic pour une cession immobilière :	**75** avec un taux de non-conformité de 72 % dont 54 non conformes et 21 conformes
Contrôles périodiques :	**752** dont 614 non conformes et 138 conformes

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement non collectif de la société Véolia Eau sur les secteurs de Rue et de Crécy.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026
Date de reception de l'AR: 12/10/2026
080-200070936-DE_2026_169-DE
A G E D I
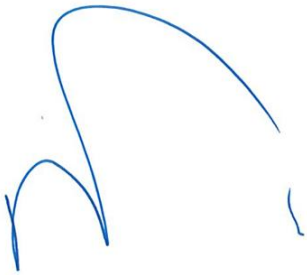
Pour extrait co
Le Président,
Mathieu DOYER